
***Le bilan de départ
permet
d'individualiser chaque
parcours de formation***



LE BILAN DE DEPART

- ⇒ **Positionnement sur les prérequis à l'apprentissage théorique**
- ⇒ **L'évaluation initiale de conduite sur les capacités pratiques**

A savoir :

L'évaluation initiale de conduite est obligatoire (Art 222 du code de la route) et permet de faire un point sur les connaissances, les savoir-faire, et les savoir-être en lien avec l'activité de conduite

Positionnement sur les prérequis à l'apprentissage

Ce positionnement a été mis au point dans le but de définir un parcours de formation théorique et pratique adapté à chacun

Objectif

Faire le point sur les capacités d'apprentissage théorique en termes de « savoirs de base » et sur les aptitudes motrices.

(Seules des lacunes significatives pourront entrainer l'orientation vers un organisme spécialisé dans ces acquisitions)

⇒ **Un test écrit à réaliser en une trentaine de minutes portant sur :**

- ◆ Les connaissances de base du code de la route et son vocabulaire
- ◆ Le positionnement dans l'espace
- ◆ Le calcul simple
- ◆ L'observation d'images et l'analyse de situations

Ce test abouti à un résultat codifié en 3 niveaux (Classique, renforcé, insuffisant)

⇒ **Un parcours motricité en observation globale portant sur :**

- ◆ L'agilité et la sensibilité tactile
- ◆ L'adaptation du mouvement
- ◆ Le repère dans l'espace et la latéralisation
- ◆ La mémorisation

L'évaluation initiale

Objectif

L'évaluation va permettre d'estimer le nombre d'heures nécessaire à votre formation pratique et préciser le niveau d'entrée en formation théorique. Elle servira de base au devis qui vous sera proposé.

Durée

1 heure

Moyens pédagogiques

L'évaluation est effectuée par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière diplômé, sur un véhicule à fonctionnement manuel ou automatique (hors et en circulation).

Prérequis

Avoir 16 ans minimum;
Avoir la nationalité Française ou justifier de la régularité de son séjour

Déroulé et critères évalués

L'évaluation se décompose en :

Une partie orale portant sur des questions sur :

- ◆ L'expérience de la conduite
- ◆ La connaissance du véhicule
- ◆ L'attitude à l'égard de la conduite et de la sécurité routière

Une partie pratique avec divers exercices (pédales, volant, observation...) permettant d'observer :

- ◆ L'habileté
- ◆ La compréhension et la mémoire
- ◆ La perception et analyse
- ◆ L'émotivité

Résultat

Le résultat de l'évaluation est communiqué sous 48h.

L'auto-école s'engage à donner une appréciation juste au regard de la prestation réalisée et de la grille d'évaluation.

Pour cela nous pouvons être amenés à vous proposer soit :

Un parcours de formation avec un nombre d'heures de conduite 20 heures minimum sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses manuelle.

Un parcours de formation avec un nombre d'heures de conduite 13 heures minimum sur un véhicule équipé d'une boîte de vitesses automatique.

Le volume de formation prévu peut être révisé par la suite, d'un commun accord entre les parties.

Tarif

Evaluation initiale : **40 € TCC** payable avant la prestation.



Pour les personnes en situation de handicap, Mobilité emploi 37 peut vous conseiller sur les structures adaptées existantes.